



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/45
21 décembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement

Sixième session

Genève, 18-22 février 2002

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION
À SA CINQUIÈME SESSION**

Établi par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

La note intitulée «Amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED» (TD/B/EX(24)/L.1), qui contient des propositions dont le Conseil du commerce et du développement, à sa vingt-sixième réunion directive tenue le 17 avril 2001, a décidé de poursuivre l'application, prévoit notamment ce qui suit: «À partir de sa deuxième session, chaque commission consacra le cinquième jour de sa réunion à l'examen de la suite donnée par les États membres et par le secrétariat aux décisions prises au cours des sessions antérieures, sur la base de la documentation établie par le secrétariat.». Le présent rapport fait donc le point des mesures prises par la CNUCED en application des décisions et des recommandations concertées adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa cinquième session. Il porte sur l'action menée dans trois grands domaines: développement des entreprises, commerce électronique et mise en valeur des ressources humaines. Dans la section concernant le développement des entreprises, l'accent est mis sur la promotion de liens entre les petites et moyennes entreprises et les sociétés transnationales, ainsi que sur l'amélioration de l'accès des PME au financement. La section sur le commerce électronique traite tout spécialement des conséquences de la nouvelle économie pour des secteurs traditionnels, comme le commerce et le tourisme, dans les pays en développement. La section consacrée à la mise en valeur des ressources humaines et à la formation dans le secteur des services d'appui au commerce met en lumière le rôle essentiel joué par ces activités dans la croissance des PMA.

1. Le rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa cinquième session (TD/B/COM.3/37) contient plusieurs recommandations adressées à la CNUCED. Ces recommandations et les mesures prises pour y donner suite sont décrites ci-après.

A. DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES: ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ EN ENCOURAGEANT L'ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS ENTRE LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES ET EN AMÉLIORANT L'ACCÈS DES PME AU FINANCEMENT

2. Les pays ont été invités à donner leur avis sur les recommandations formulées dans la section intitulée «Renforcer la compétitivité des PME dans le contexte de l'IED dans les pays en développement: relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME». Quatre gouvernements ont répondu. Ils s'accordent à penser que les liens entre les PME et les sociétés transnationales peuvent avoir un effet positif sur la croissance et le développement, en contribuant notamment à renforcer la capacité de production des entreprises. Pour renforcer ces relations, certains pays ont pris des mesures reprenant des éléments examinés pendant la Réunion d'experts: information sur la sous-traitance, assistance aux entreprises à la recherche de réseaux d'approvisionnement, aide aux petites et moyennes entreprises afin de leur permettre de satisfaire aux normes de qualité requises pour pouvoir travailler en sous-traitance, etc. Les gouvernements ont fait observer que l'action dans ce domaine était bien engagée en Asie, mais laissait encore à désirer en Afrique et en Amérique latine. Ils souhaiteraient bénéficier d'une assistance technique dans le prolongement de la Réunion d'experts. Cette assistance pourrait être fournie dans le cadre de programmes comme EMPRETEC et Enterprise Africa.

3. En application des recommandations adoptées par la Commission à sa cinquième session, la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises s'est employée à rassembler des renseignements sur les programmes de renforcement des relations entre les PME et les sociétés transnationales, en particulier dans les pays en développement. Ces renseignements sont présentés dans le document intitulé *World Investment Report 2001: Promoting Linkages*. La Division a également établi un avant-projet en vue d'aider les pays qui souhaitent entreprendre de tels programmes. Il comporte deux volets principaux: fourniture de services consultatifs aux gouvernements et renforcement des capacités/établissement de liens.

4. En décembre 2001, la CNUCED a organisé en Chine, dans le cadre de la Réunion d'experts sur l'investissement étranger direct et le développement, un séminaire régional pour l'Asie sur le rôle de l'IED dans le renforcement de la compétitivité des entreprises locales grâce à l'établissement de liens avec les sociétés transnationales. En janvier 2002, elle a organisé au Chili, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, un séminaire régional sur la politique en matière d'IED en Amérique latine et son évolution. Ces séminaires témoignent de la volonté de la CNUCED de favoriser l'échange de données et la diffusion de renseignements, à l'échelle régionale, sur les meilleures pratiques suivies par les pays pour stimuler l'établissement de liens entre les sociétés transnationales et les PME. Pour pouvoir tenir d'autres réunions régionales de ce type sur des programmes ayant donné de bons résultats, dans le cadre des services consultatifs qu'elle offre aux gouvernements, elle aura cependant besoin de ressources extrabudgétaires.

5. Sur la recommandation de la Commission, la Division a également étudié les moyens de promouvoir l'établissement de liens entre les petites et moyennes entreprises et les sociétés transnationales dans le cadre du programme EMPRETEC, en vue d'aider les PME à devenir plus compétitives. La phase II du projet visant à promouvoir des relations durables et mutuellement bénéfiques entre les PME et les sociétés transnationales prévoit d'aider les PME à conclure des partenariats avec des sociétés transnationales. Certains directeurs nationaux du programme EMPRETEC sont disposés à y participer. Là encore, il faudra trouver des fonds extrabudgétaires pour chaque pays afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet.

6. En 2001, le secrétariat a étudié de façon approfondie la question du financement des PME et a publié à ce sujet un document intitulé «Best practices in financial innovations for SMEs». Ce document a été examiné par plus de 120 spécialistes qui ont participé à la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique au développement des entreprises – qui s'est tenue à Genève en octobre 2001. On a commencé à étudier la question du gouvernement d'entreprise, en mettant notamment l'accent sur l'équité, la transparence et la responsabilité. Les recherches sur la responsabilité sociale des entreprises s'inscriront dans ce contexte. Le secrétariat a également examiné l'incidence des engagements pris dans le cadre de l'OMC sur l'action nationale en faveur des PME, et publié une étude sur l'interaction de la politique commerciale et de la politique de développement des entreprises. La question devrait être étudiée plus à fond compte tenu des résultats de la Conférence de Doha, en vue notamment d'établir une liste des mesures en faveur des PME que les pays en développement peuvent prendre sans enfreindre leurs engagements.

B. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE: IMPACT DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE SUR LES SECTEURS TRADITIONNELS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT – COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET TOURISME

7. Les mesures prises par le secrétariat pour donner suite aux recommandations formulées par la Commission à sa cinquième session sont décrites ci-après.

Recommandation

8. «La CNUCED devrait, dans le cadre de son mandat, contribuer à renforcer la capacité des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques relatives au commerce électronique [...] en étudiant d'un point de vue analytique et statistique les incidences sur les pays en développement des aspects économiques, sociaux et juridiques du commerce électronique, ce qui lui permettrait de compléter et d'enrichir, en se plaçant sous l'angle du développement, les travaux effectués par d'autres organisations internationales comme l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.»

Mesures prises

9. Des études ont été faites sur un large éventail de questions, l'accent étant mis sur les pays en développement, et leurs résultats ont été présentés dans la publication annuelle intitulée *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2001*. Ces questions étaient notamment les suivantes: mesure du commerce électronique, effet de la participation des pays au commerce électronique, commerce électronique et tourisme, commerce électronique entre entreprises, administration électronique, évolution de la législation dans le domaine du commerce électronique, gestion en ligne des risques de paiement et de crédit, logistique électronique, commerce électronique dans les pays en développement et en Chine.

Recommandation

10. La CNUCED devrait diffuser dans les pays en développement «des informations sur les approches applicables, les moyens d'action possibles et les meilleures pratiques dans le domaine du tourisme électronique, compte tenu des succès obtenus à cet égard dans les pays en développement et dans les pays développés».

Mesures prises

11. Le document de base intitulé «Commerce électronique et tourisme: nouvelles perspectives et nouveaux enjeux pour les pays en développement» (TD/B/COM.3/EM.9/2), présenté à la Réunion d'experts sur le commerce électronique et le tourisme, a été largement diffusé sur l'Internet. Plus de 2 000 exemplaires ont été téléchargés ou distribués par les circuits normaux de la CNUCED.

12. À l'invitation du Cabinet du Président de la République arabe d'Égypte, la CNUCED a présenté les conclusions de son étude sur le commerce électronique et le tourisme lors d'une conférence internationale sur le commerce électronique et le développement, tenue au Caire en février 2001.

13. La CNUCED a consacré un chapitre du *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2001* aux applications du commerce électronique dans le secteur du tourisme et aux possibilités qu'offre cet instrument aux pays en développement. Ce chapitre traite de l'évolution structurelle du tourisme à l'échelle mondiale et des avantages que les pays en développement pourraient retirer du commerce électronique.

Recommandation

14. Le secrétariat devrait continuer à organiser «des réunions d'experts, des séminaires et des ateliers destinés à aider les pays en développement à se familiariser avec les méthodes à appliquer pour développer le commerce électronique dans divers secteurs et activités économiques comme la banque, les transports, les assurances et les marchés publics».

Mesures prises

15. La CNUCED a organisé deux réunions d'experts. La première – la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux: meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des pays en développement – s'est tenue à Genève du 26 au

28 septembre 2001. Elle a rassemblé 80 experts qui ont étudié l'effet du commerce électronique sur les transports internationaux, en mettant tout particulièrement l'accent sur les aspects économiques, juridiques et documentaires ainsi que sur le renforcement des capacités. Le secrétariat avait établi une note sur le thème: «Commerce électronique et service de transports internationaux: accroître la compétitivité des pays en développement» (TD/B/COM.3/42), dans laquelle il proposait diverses mesures à prendre à l'échelle nationale et internationale. Les conclusions de la réunion sont exposées dans le document portant la double cote TD/B/COM.3/EM.12/3-TD/B/COM.3/38.

16. La deuxième réunion d'experts – la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises – s'est tenue à Genève du 22 au 24 octobre 2001. Deux divisions ont participé à son organisation: la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises (pour les modes de financement classiques), et la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale (pour le financement électronique). Elle a rassemblé 120 experts qui ont examiné les questions soulevées dans le document du secrétariat, intitulé: «Contribution du financement et du financement électronique aux activités et à la compétitivité des PME» (TD/B/COM.3/EM.13/2). Les experts étaient également saisis d'un document de base établi par le secrétariat, intitulé: «E-finance and small and medium-size enterprises (SMEs) in developing and transition economies» (UNCTAD/SDTE/MISC.48). Des experts de pays en développement et de pays développés ont présenté des exposés et des communications sur un large éventail de questions concernant l'accès des PME au financement électronique. Ces documents sont disponibles sur le site Web du Service du commerce électronique. Les débats ont été fructueux et ont débouché sur une série de recommandations figurant dans le document TD/B/COM.3/EM.13/L.1. Les experts ont, en particulier, recommandé à la CNUCED: de poursuivre des recherches systématiques sur divers services financiers en ligne et leurs incidences sur le développement économique; d'organiser des réunions périodiques, notamment des séminaires régionaux et des stages de formation, pour sensibiliser les gouvernements, les banques centrales, les prestataires de services financiers et les entreprises des pays en développement et des pays en transition aux avantages offerts par le financement électronique au niveau local, régional et mondial; d'intégrer les aspects du financement électronique répondant le mieux aux besoins des PME dans ses activités de coopération technique concernant le commerce électronique, et de veiller à mener une action coordonnée et synergique avec d'autres organisations internationales œuvrant dans ce domaine; d'encourager les gouvernements, les banques centrales et les institutions financières à rassembler des renseignements sur le financement électronique et d'utiliser ces données pour les travaux analytiques, pour les délibérations intergouvernementales et la coopération technique.

17. Le secrétariat a en outre participé à des conférences sur des questions concernant les transports, les services bancaires et les aspects juridiques. Il a présenté un document intitulé «E-commerce for ports» à la vingt-septième réunion du Conseil de l'Association de gestion des ports d'Afrique orientale et australe, qui s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 5 au 9 novembre 2001. Le secrétariat a également pris part au Colloque international sur la net-économie et la gouvernance économique, organisé à Beijing (Chine) les 19 et 20 avril 2001, au Colloque international sur le commerce électronique, tenu à Ningbo (Chine) du 19 au 24 avril 2001, ainsi qu'au Séminaire national sur le commerce électronique et le développement,

organisé par la CNUCED et le Ministère des affaires étrangères à Montevideo (Uruguay) les 20 et 21 juin 2001.

Recommandation

18. Le secrétariat devrait continuer à sensibiliser les pays en développement et «à recueillir et à diffuser par divers moyens, y compris dans des publications périodiques, des informations sur divers aspects du commerce électronique, [notamment] sur les avantages que celui-ci peut offrir, sur les systèmes de paiement, sur les stratégies Internet, sur les travaux relatifs au commerce électronique en cours dans d'autres instances internationales, sur les questions juridiques et réglementaires et leur évolution et sur les approches adoptées par d'autres pays».

Mesures prises

19. Cette recommandation a été mise en œuvre dans le cadre de diverses activités décrites dans d'autres parties du présent rapport: *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2001*, troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, réunions d'experts et participation de fonctionnaires de la CNUCED à des séminaires et ateliers sur le commerce électronique.

20. Un effort a également été fait pour élargir et faciliter l'accès au site Web du Service du commerce électronique (www.unctad.org/ecommerce). Ce site a été restructuré pour améliorer la navigabilité et l'accès aux publications et documents. Le courrier électronique envoyé à l'adresse ecommerce@unctad.org est relevé tous les jours et il est répondu à toutes les questions. Le site Web est actualisé périodiquement et il est enregistré auprès de tous les grands portails et moteurs de recherche. La publication intitulée *Building confidence: Electronic Commerce and Development* (UNCTAD/SDTE/MISC.11) a été téléchargée à plus de 170 000 exemplaires via l'Internet.

21. Le secrétariat a également participé à plusieurs réunions ou conférences. Il a pris part à une conférence sur le thème «L'Éthiopie à l'ère du savoir», où il a présenté un document sur la participation des pays en développement au commerce électronique (études de cas et domaines les plus prometteurs), ainsi qu'à diverses conférences organisées par d'autres instances internationales comme la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale du commerce.

22. Des fonctionnaires de la CNUCED ont fourni des conseils aux gouvernements lors de séminaires et d'ateliers sur le commerce électronique et à l'occasion de la conférence internationale sur les marchés nouveaux (tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie, les 15 et 16 janvier 2001), de la conférence de l'OCDE sur les marchés nouveaux (tenue à Dubaï, dans les Émirats arabes unis, du 15 au 17 janvier 2001), de la réunion de haut niveau sur le commerce électronique et l'imposition dans les pays d'Europe centrale et orientale (organisée à Bruxelles du 19 au 22 juin 2001 dans le cadre du programme SYDONIA) et de la quatorzième Conférence de Bled sur le commerce électronique (tenue à Bled, en Slovénie, les 25 et 26 juin 2001).

Recommandation

23. Le secrétariat devrait continuer à aider les pays en développement «à renforcer leurs capacités grâce à des cours de formation et à des activités de coopération technique portant sur divers aspects du commerce électronique en général et [sur] des secteurs particuliers comme le tourisme, les transports, la finance et le développement des entreprises».

Mesures prises

24. En application de cette recommandation, le secrétariat met actuellement au point un cours sur les aspects juridiques du commerce électronique, fondé sur la méthode TrainforTrade, qui sera disponible en 2002. Destiné à un large éventail de responsables et de professionnels du secteur public et du secteur privé des pays en développement, il comprend une description détaillée des questions juridiques soulevées par le commerce électronique (avec des exemples ou des études de cas), des problèmes rencontrés et des solutions possibles. Les thèmes traités sont les suivants: droit commercial/contrats conclus par voie électronique, signatures électroniques/numériques et authentification, réglementation du contenu, droit et juridiction applicables, règlement des différends concernant le commerce électronique, propriété intellectuelle, confidentialité et protection des données, imposition, sécurité, le courrier-rebut et sa réglementation. Le matériel de formation comprendra un manuel destiné aux participants, un guide pour les instructeurs, des auxiliaires audiovisuels, des études de cas et des transparents. Conformément à la nouvelle stratégie du programme TrainforTrade 2000, il comprendra également un élément «téléenseignement».

25. Un stage sur les aspects juridiques du commerce international et du commerce électronique a été organisé à Rotterdam les 27 et 28 juin 2001, dans le cadre du programme Érasme de formation professionnelle dans le domaine des transports maritimes. Un certificat a été délivré aux participants.

Recommandation

26. Le secrétariat devrait continuer à aider «les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à étudier les possibilités de créer des entreprises opérant par voie électronique [...] et promouvoir l'établissement de partenariats avec des entreprises de pays développés opérant par voie électronique».

Mesures prises

27. En vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, 14-20 mai 2001), le secrétariat a fait une étude sur le commerce électronique dans 10 PMA – Bangladesh, Cambodge, Éthiopie, Madagascar, Mozambique, Myanmar, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Togo. Il s'agissait surtout de définir les possibilités de diversification et de croissance économiques offertes par les technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement, en particulier dans les moins avancés d'entre eux.

28. Cette étude met en lumière les perspectives ouvertes par le Web et les techniques apparentées et traite des moyens d'étendre le bénéfice des technologies de l'information et de la communication aux pays les moins avancés. Elle donne des exemples d'entreprises de PMA qui ont su exploiter fructueusement l'Internet. Y sont également présentés les partenaires et les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux qui encouragent et soutiennent le commerce électronique à l'échelon des entreprises.

29. La réussite des entreprises citées en exemple dans l'étude (échanges interentreprises et échanges entre entreprises et consommateurs) montre que celles-ci trouvent des solutions pour contourner les obstacles au commerce électronique et utiliser cet instrument avec profit. À la suite de cette étude, une réunion sur l'économie informatisée a été organisée à Bruxelles le 18 mai 2001, à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Les débats ont été axés sur les secteurs prometteurs dans lesquels les pays en développement, et notamment les pays les moins avancés, peuvent jouir d'un avantage comparatif à l'ère de l'informatique. C'est le cas des téléservices hors ligne (interentreprises), qui offrent des possibilités très intéressantes aux PMA: services de transcription, saisie de données, élaboration de logiciels, maintenance de serveurs, création de sites Internet, établissement de bases de données, numérisation d'anciens documents (par exemple, dessins d'architectes), traduction, édition, etc. Quelques études de cas montrent que les possibilités abondent dans ce domaine malgré la vive concurrence d'autres pays en développement (Inde, Philippines, etc.) qui disposent eux aussi d'une main-d'œuvre à bon marché. Le commerce électronique permet également d'exploiter les avantages découlant du fait que les distances n'ont plus d'importance du point de vue économique, ainsi que les atouts tenant à la situation géographique des PMA dans divers fuseaux horaires.

30. Les 150 participants ont pu échanger des données et les entrepreneurs des PMA ont eu l'occasion d'exposer leur stratégie et leur expérience en matière de commerce électronique. La réunion a ainsi favorisé la diffusion des meilleures pratiques dans différents secteurs et aidé à faire mieux comprendre aux pays en développement quel est l'intérêt des technologies de l'information et de la communication et comment exploiter les nouveaux avantages comparatifs offerts par le commerce électronique dans les PMA.

Recommandation

31. Le secrétariat, en coopération avec les autres organisations internationales compétentes, devrait continuer à aider «les pays en développement et leurs organisations de gestion ou de promotion des destinations à créer des portails consacrés au tourisme, afin de favoriser le développement du commerce et du tourisme électroniques».

Mesures prises

32. La CNUCED a conçu un programme d'assistance technique pour renforcer les capacités nationales des pays en développement dans le domaine de la commercialisation en ligne des services touristiques et des services connexes. Ce programme a été présenté lors de la réunion sur l'économie informatisée qui s'est tenue parallèlement à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

33. Le secrétariat prépare actuellement une brochure décrivant le programme, qui sera distribuée aux États membres pour examen et commentaires.

34. La CNUCED a organisé une mission en Mauritanie en juillet 2001 pour examiner des questions relatives aux technologies de l'information et de la communication et étudier un éventuel projet visant à établir un portail pour le tourisme électronique.

Recommandation

35. «La CNUCED devrait, dans le cadre de son mandat et en coopération avec d'autres organisations internationales, continuer d'aider les pays en transition à étudier les questions relatives au commerce électronique et au renforcement des capacités, et à élaborer et mettre en œuvre des politiques concernant divers aspects du commerce électronique en général et [...] des secteurs particuliers.».

Mesures prises

36. Les mesures prises comme suite à la recommandation figurant au paragraphe 17 valent également pour la présente recommandation.

C. MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION EN MATIÈRE DE SERVICES D'APPUI AU COMMERCE: LES CLEFS D'UNE CROISSANCE OFFRANT UN POTENTIEL PARTICULIER POUR LES PMA

37. Les mesures prises par le secrétariat pour donner suite aux recommandations formulées par la Commission à sa cinquième session sont décrites ci-après.

Recommandation

38. «La CNUCED devrait encourager la diffusion des meilleures pratiques et s'attacher à sensibiliser les représentants des pouvoirs publics, les entreprises privées, les associations professionnelles compétentes et les établissements universitaires, en organisant des ateliers, en publiant des documents d'information et en consacrant des pages Web à la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des services d'appui au commerce.».

Mesures prises

39. Toutes les activités de formation menées par la Section de la mise en valeur des ressources humaines (Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale) ont contribué à l'application de cette recommandation. La formation est en effet un excellent instrument de sensibilisation et de diffusion des meilleures pratiques. Trois cours ont été mis au point: a) la version portugaise du programme Port Certificate; b) un cours sur le commerce, le développement et l'environnement; c) un cours sur l'élaboration et l'application du droit et de la politique de la concurrence.

40. Les différents sites Web ont été restructurés et intégrés à un site général de la Section reliant les différents programmes – TrainforTrade, TrainMar et Port Certificate. Ce site fournit des données de base sur les produits, les services et les méthodes et offre des liens directs avec

les sites Web de partenaires techniques – réseaux, centres et instituts professionnels offrant une formation de type technique (ports, chambre de commerce) ou universitaire, qui peuvent fournir des renseignements à jour sur leurs activités. Un moteur de recherche permet aux utilisateurs de trouver du matériel de formation sur divers sujets. Le site et ceux qui y contribuent respectent un protocole approuvé par la CNUCED, qui régit l'utilisation et la fourniture des données.

41. La Section a également participé à des conférences et à des séminaires internationaux où ont été présentés des exposés sur la formation au transport des marchandises dangereuses dans le cadre du programme TrainMar, sur l'expérience de la CNUCED en ce qui concerne l'échange de données portuaires informatisées, ainsi que sur l'EDI et la gestion des ports. Un document sur «TrainMar et l'enseignement flexible» a été présenté et distribué pendant la seizième Conférence internationale sur la formation portuaire, tenue à Rotterdam du 27 au 30 mai 2001.

Recommandation

42. La CNUCED devrait «prendre des mesures complémentaires pour étayer la coopération internationale et régionale, et participer aux activités en cours en collaboration avec le CCI, l'OMC et d'autres organisations internationales».

Mesures prises

43. En juillet 2001, la CNUCED (TrainforTrade) et le BIT ont entrepris de mettre sur pied un programme commun de formation visant à intégrer les questions commerciales ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail dans la politique de développement. Il s'agit de coopérer à la préparation et à l'organisation d'un stage de formation qui aura lieu au Centre international de formation du BIT, à Turin. Le matériel pédagogique mis au point pour ce stage servira ensuite pour des activités de formation organisées directement sur le terrain, dans le cadre des efforts déployés par la CNUCED afin de renforcer les capacités.

Recommandation

44. «Avec l'assistance du secrétariat et de spécialistes extérieurs venant de préférence de pays en développement, la CNUCED devrait mener une expérience pilote dans un pays en vue d'établir un cadre directeur type qui puisse être utilisé à l'échelon national. Les conclusions de cette expérience et les résultats de l'action menée dans le pays considéré devraient être publiés et examinés plus avant à l'occasion d'un atelier régional réunissant des spécialistes, des fonctionnaires, des dirigeants et des représentants d'organisations régionales.».

Mesures prises

45. Un projet visant à établir un cadre directif pour la formation dans le domaine des services d'appui au commerce a été établi et soumis à plusieurs pays qui pourraient en bénéficier. Les activités prévues sont les suivantes: a) choix d'un pays d'accueil approprié qui soit résolu à participer au projet; b) élaboration dans le pays d'accueil d'un cadre directif applicable à un secteur déterminé; c) mise en œuvre dans ce secteur d'une politique pouvant être modifiée selon que de besoin; d) examen des résultats et échange de données avec d'autres pays en vue de l'établissement d'un cadre directif type.

46. Le secrétariat de la CNUCED a cherché un pays idoine qui veuille bien accueillir le projet et s'est mis en rapport avec des organismes donateurs pour obtenir leur soutien. Le Gouvernement ougandais a confirmé qu'il était disposé à exécuter le projet et la CNUCED s'efforce actuellement de trouver un appui financier.

Recommandation

47. «La CNUCED devrait aider les PMA à adapter le cadre directeur type en fonction de leurs exigences commerciales, de leurs capacités d'apprentissage et des besoins des personnes travaillant dans les services d'appui au commerce.».

Mesures prises

48. Des propositions concrètes concernant la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités dans les PMA ont été présentées à la réunion sur le thème «Mise en valeur des ressources humaines et emploi» qui s'est tenue dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à Bruxelles, en mai 2001.

49. Il s'agit notamment de projets visant à développer la formation et renforcer les capacités dans le domaine du commerce international et des services au Togo, en Guinée, aux Comores, à Madagascar, au Cambodge et dans la République démocratique populaire lao. Les activités sont axées sur l'analyse des besoins de chaque pays dans ce domaine, la mise au point de cours et l'évaluation de l'efficacité de la formation.

50. Un projet BIT/CNUCED de renforcement des capacités, ayant pour but de donner aux pays africains lusophones (Angola, Cap-Vert, Guinée Bissau, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe) les moyens d'accroître leur compétitivité dans le domaine du commerce international et de l'environnement, a été soumis aux pays intéressés.

Recommandation

51. «Il convient de renforcer les programmes internationaux de formation pédagogique et d'aider à établir ou renforcer des systèmes de formation régionaux pour élargir les possibilités de formation et tirer le meilleur parti des ressources, notamment dans le cadre d'universités.».

Mesures prises

52. Pour renforcer les capacités de formation dans les pays en développement et en assurer la viabilité à long terme, les programmes de mise en valeur des ressources humaines comprennent un élément «formation pédagogique» au titre de l'assistance technique. Il s'agit de trouver parmi les fonctionnaires nationaux des personnes pouvant jouer le rôle de formateurs, et d'organiser des ateliers à l'intention des instructeurs et des concepteurs de cours, ainsi que des séminaires nationaux et sous-régionaux de formation pédagogique.

53. Deux ateliers de formation pédagogique ont été organisés dans le cadre du programme Port Certificate: le premier en septembre 2001 à Gand (Belgique) pour les cadres portuaires des pays africains francophones, et le second en novembre 2001 au Cap-Vert, à l'intention des cadres portuaires des pays lusophones.

Recommandation

54. «La CNUCED devrait étudier le rôle des communautés et collectivités dans les services d'appui au commerce ainsi que les moyens de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines grâce à une coopération intercommunautaire, et faire des recommandations à ce sujet.».

Mesures prises

55. Des comités directeurs nationaux ont été établis, dans le cadre de l'assistance technique, au Bénin, au Burkina Faso, au Gabon, au Mali et au Sénégal. Ils rassemblent des représentants de ministères, du secteur privé, d'universités et d'organismes s'occupant d'importation et d'exportation. Le but est d'améliorer le dialogue et de faciliter la coopération entre tous les intéressés.

Recommandation

56. La CNUCED «devrait intégrer les techniques de téléenseignement dans la panoplie de mesures prises pour exécuter les activités susmentionnées, et fournir une assistance pour l'établissement de l'infrastructure nécessaire».

Mesures prises

57. Outre la formation par les méthodes classiques, le téléenseignement a été incorporé aux programmes Port Certificate et TrainforTrade. Le 1^{er} octobre 2001, on a entrepris un projet pilote de téléenseignement pour former huit participants établis au Sénégal et aux Comores, dans le cadre du programme Port Certificate. Une formation concernant le droit et la politique de la concurrence (quatre demi-journées) a été dispensée en novembre-décembre 2001 à des participants établis au Bénin, au Burkina Faso et au Mali.

58. Un nouveau cours de formation (perfectionnement des concepteurs de cours dans le domaine du téléenseignement) a été mis au point et approuvé en février 2001 à Anvers (Belgique). Les activités de formation exécutées par divers départements de la CNUCED comprennent à présent un élément «téléenseignement». Deux séminaires de formation à la négociation d'accords internationaux d'investissement, tenus à Alexandrie en juin 2001 et à New Delhi en novembre de la même année, ont également fait appel au téléenseignement (diffusion de matériel pédagogique sur CD-ROM, organisation de groupes de discussion sur le réseau, etc.).

Recommandation

59. «Il convient d'étoffer les programmes de renforcement des capacités pour promouvoir l'établissement de réseaux entre les pays dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines.».

Mesures prises

60. Pour accroître l'efficacité des réseaux actuels, les activités des trois programmes de formation (TrainforTrade, TrainMar et Port Certificate) ont été regroupées sous la houlette de la Section de la mise en valeur des ressources humaines. Un site Web sur la mise en valeur des ressources humaines permettra bientôt d'échanger des renseignements, de mettre au point des programmes de formation d'un haut niveau et de les actualiser pour répondre aux besoins des professionnels du commerce international.
